



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2023-15

Attribution de subvention d'aides à l'habitat – PIG Départemental « habiter mieux » - février 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 octroyant une aide complémentaire de 5 % du montant des travaux financés par l'Anah dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux »,

Vu la délibération n°8 en date du 4 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du PIH « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 mars 2023,

Monsieur le Président

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les aides suivantes :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention de l'Anah	Abondement d'ALF	Financements complémentaires ALF
VALENTIN Marie-Claude 35 rue Principale 63840 VIVROLS	Autonomie de la personne	10 900 €	3 815 €	545 €	
ROBERT Claudette 8 L'Étretat 63840 SAILLANT	Autonomie de la personne	4 652 €	2 326 €	233 €	
BOUCHAMA Yamina 54 impasse du ruisseau 63660 SAINT CLEMENT DE VALORGUE	Rénovation énergétique globale	30 000 €	18 000 €	1 000 €	
CHANTELAUZE Odette Route de Chadernolles 63940 MARSAC EN LIVRADOIS	Autonomie de la personne	6 332 €	3 166 €	317 €	
COLLAY Josette 2 rue Gaspard des Montagnes 63590 CUNLHAT	Autonomie de la personne	10 792 €	5 396 €	540 €	

Article 2 : La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.

Article 3 : La subvention sera imputée à l'opération 119 du budget communautaire et le bureau autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la communauté de communes, 15 avenue du 11 novembre à Ambert. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 17 mars 2023

Le Président,
Daniel FORESTIER